

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2021

Délibération
n°161-2021
Point 4.8.6.26

Point 4.8.6.26 de l'ordre du jour

Création du Diplôme Interuniversitaire Médecine de la personne âgée – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

EXPOSE DES MOTIFS :

Le DIU « Médecine de la personne âgée » a été élaboré par le Collège National des Enseignants de Gériatrie et sera dispensé par toutes les universités françaises au sein desquelles exerce un universitaire titulaire de Gériatrie. Il est soutenu par le Conseil National Professionnel de Gériatrie qui fédère notamment les organismes nationaux représentatifs du métier de médecin coordonnateur.

Il remplacera au niveau national la 1^{ère} année de la Capacité de Gérontologie à compter de la rentrée universitaire 2021/2022 et sera destiné aux médecins non spécialistes en Gériatrie (médecins généralistes, urgentistes, exerçant dans des services de médecine polyvalente) qui soignent des personnes âgées et qui souhaitent améliorer leurs connaissances et leurs pratiques.

Ce diplôme d'un an pourra se poursuivre par le DIU « Coordination en Gériatrie », qui correspondra à la 2^{ème} année de la Capacité de Gérontologie, et qui formera aux fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie (Dispositifs d'Appui à la Coordination, entre autres). Le DIU médecine de la personne âgée sera un prérequis nécessaire à l'inscription au DIU coordination en Gériatrie, qui sera enseigné dans les universités françaises à la rentrée universitaire 2022/2023.

Le DIU « Médecine de la personne âgée » apporte à des médecins non titulaires du Diplôme d'Etudes Spécialisées en Gériatrie, des compétences complémentaires leur permettant d'améliorer les soins aux personnes âgées.

Le 5 juillet 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 28 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du diplôme interuniversitaire Médecine de la personne âgée – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.

Résultat du vote :

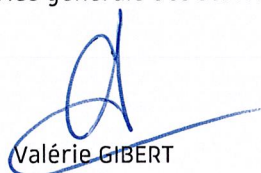
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Ouverture du

Diplôme Interuniversitaire Médecine de la personne âgée

pour 2021/2022

note : un intitulé clair et bref, à l'intention d'un public non informé, est souhaité. Il apparaîtra tel quel sur le parchemin officiel du diplôme

A faire parvenir par le directeur de composante, copie au responsable administratif de composante

à la DES : des-appui@unistra.fr, à Mme Bergmann (pascale.bergmann@unistra.fr), au Service de formation continue, le cas échéant : dominique.schlaefli@unistra.fr

I. Nature de la demande

S'agit-il d'une création OU d'une modification / renouvellement de DU

Date d'approbation par le Conseil de composante :

II. Exposé des motifs de la création / modification

Le DIU « Médecine de la personne âgée » a été élaboré par le Collège National des Enseignants de Gériatrie et sera dispensé par toutes les Universités françaises au sein desquelles exerce un universitaire titulaire de Gériatrie. Il est soutenu par le Conseil National Professionnel de Gériatrie qui fédère notamment les organismes nationaux représentatifs du métier de médecin coordonnateur.

Il remplacera au niveau national la 1ère année de la Capacité de Gérontologie à compter de la rentrée universitaire 2021/2022 et sera destiné aux médecins non spécialistes en Gériatrie (médecins généralistes, urgentistes, exerçant dans des services de médecine polyvalente) qui soignent des personnes âgées et qui souhaitent améliorer leurs connaissances et leurs pratiques.

Ce diplôme d'un an pourra se poursuivre par le DIU « Coordination en Gériatrie », qui correspondra à la 2^{ème} année de la Capacité de Gérontologie, et qui formera aux fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie (Dispositifs d'Appui à la Coordination, entre autres). Le DIU médecine de la personne âgée sera un prérequis nécessaire à l'inscription au DIU coordination en Gériatrie, qui sera enseigné dans les universités françaises à la rentrée universitaire 2022/2023.

Le DIU « Médecine de la personne âgée » apporte à des médecins non titulaires du Diplôme d'Etudes Spécialisées en Gériatrie, des compétences complémentaires leur permettant d'améliorer les soins aux personnes âgées et sera obligatoire pour postuler au DIU « Coordination en Gériatrie ».

À l'issue de la formation, les médecins seront en mesure de soigner les personnes âgées en tenant compte de leurs spécificités et en intégrant les enjeux éthiques et de prévention liés à la perte d'autonomie, et notamment :

- Évaluer la situation physique, psychique, sociale et environnementale d'une personne âgée et le risque de perte d'autonomie fonctionnelle (fragilité, syndromes gériatriques).

- Établir un diagnostic précis des pathologies courantes et de leurs intrications (polyopathologies).
- Choisir une thérapeutique médicamenteuse ou non, adaptée aux personnes âgées dans une approche préventive, curative, réhabilitative ou palliative, y compris dans des situations d'urgence.

En raison du vieillissement de la population (les plus de 75 ans représentent 9% de la population française), les compétences gériatriques et gérontologiques seront de plus en plus recherchées par les Hôpitaux, les EHPAH, les Conseils Départementaux, les Agences Régionales de Santé, les Dispositifs d'Appui à la Coordination, les Communautés Territoriales Professionnelles de Santé, etc ...

III. Composante de rattachement :

Faculté de Médecine, de Maïeutique et des Sciences de la Santé

A. Composantes ou services associées :

B. Universités partenaires

26 Universités Françaises au sein desquelles exerce un universitaire titulaire de Gériatrie

C. Autres partenariats

Collège National des Enseignants de Gériatrie

IV. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg

Prénom, Nom Georges Kaltenbach

Grade PU-PH Classe exceptionnelle

CNU 53-01

Adresse Pôle de Gériatrie, Hôpital de la Robertsau, 83 rue Himmerich, 67000 Strasbourg

Téléphone 0388115704

Email g.kaltenbach@unistra.fr ou georges.kaltenbach@chru-strasbourg.fr

Co-Responsable

Prénom, Nom Elise Schmitt

Grade PH, Docteur en Sciences, Médecine et Pharmacie

Adresse Pôle de Gériatrie, Hôpital de la Robertsau, 83 rue Himmerich, 67000 Strasbourg

Téléphone 0388115884

Email elise.schmitt@chru-strasbourg.fr

V. Conditions d'admission et public concerné

A. Mode de recrutement / sélection

Ce DIU s'adresse à des médecins souhaitant renforcer leurs compétences en Gériatrie et en particulier : les médecins généralistes, urgentistes ou exerçant en service de médecine polyvalente. Ils devront être titulaires d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et exercer la médecine de plein droit en France. Les médecins à diplôme hors Union Européenne devront être lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice (PAE).

L'admission se fera à la suite d'un entretien avec le responsable et le co-responsable de la formation, qui jugeront de la qualité du projet professionnel gériatologique du candidat.

Les médecins, souhaitant assurer les fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie, pourront intégrer à l'issue de cette formation le DIU coordination en Gériatrie.

B. Effectifs prévisionnels

Les effectifs prévisionnels correspondront aux effectifs actuels de la première année de la Capacité de Gériatologie, c'est-à-dire une douzaine d'étudiants par année. Un minimum de 5 inscrits est souhaitable et un maximum de 20.

VI. Modalités d'évaluation des étudiants

Le jury du DIU sera composé par l'équipe pédagogique de la Faculté de Médecine de Strasbourg. Trois critères de validation seront retenus :

- Condition d'assiduité (présentiel)

Sauf motif impérieux, l'assiduité est validée à condition d'avoir été présent aux 56h de formation en présentiel (21 heures de séminaires et 35 heures de travaux dirigés).

- Validation de la partie théorique (e-learning)

Validation du module d'e-learning à condition d'atteindre les scores de 100% aux QRM évaluatifs et de 100% des feedbacks.

Les modalités de validation du e-learning sont identiques au niveau national et sont votées annuellement par le CNEG.

Réussite à une épreuve écrite sur SIDES-NG de 1h30 (coefficient de 3, note éliminatoire à 8/20)

- Évaluation des pratiques professionnelles (EPP) :

Présentation d'un récit de situation clinique complexe et authentique (RSCA)

Les RSCA viseront à évaluer principalement les compétences cliniques, d'acteur de santé publique, éthiques et déontologiques, de communication, de coopération/collaboration, scientifiques et réflexives.

Note éliminatoire : 10/20, coefficient 1, durée 30 minutes (10 minutes présentation, 20 minutes discussion)

Le diplôme est obtenu si :

- L'assiduité est validée
- Les modules d'e-learning sont validés (100% de réussite)
- La moyenne de l'épreuve théorique nationale et de l'évaluation des pratiques professionnelles est supérieure ou égale à 10 sur 20
- La note de de l'épreuve théorique nationale est supérieure ou égale à 8 sur 20
- La note de l'évaluation des pratiques professionnelles est supérieure ou égale à 10 sur 20

En cas d'échec à l'une ou l'autre des épreuves une deuxième session est organisée.

En cas de redoublement (1 seul toléré), les candidats devront repasser l'ensemble des épreuves.

VII. Équipe pédagogique

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
Kaltenbach Georges	PU-PH CE	53-01	UFR médecine	10	polypathologie
Vogel Thomas	PU-PH 1C	53-01	UFR médecine	10	polymédication
Blanc Frédéric	PU-PH 2C	53-01	UFR médecine	10	Neurologie et cognitif

B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Schmitt Elise	PH	12	Séminaire prévention (Ostéoporose, dénutrition, iatrogénie médicamenteuse, infections ..)

VIII. Enseignements

La formation est constituée de :

- 70h d'enseignements théoriques en e-learning (plateforme SIDES NG) : Diaporamas sonorisés avec QCM, Environ : 70h sur la plateforme et 130h de travail personnel
35h d'enseignement pratique (études de cas, analyses de pratique, simulations) à la faculté de Médecine de Strasbourg
6 demi-journées (21h) de séminaires thématiques avec les acteurs régionaux : 1 journée à Reims, 1 à Nancy, 1 à Strasbourg
- Participation recommandée aux congrès régionaux de la Société de Gériatrie de l'Est et aux Journées annuelles de la Société Française de Gériatrie et Gériatrie

Programme de formation théorique en e-learning : commun au niveau national (70h de plateforme + 130h de travail personnel), géré par le Collège National des Enseignants de Gériatrie et mis à disposition sur la plateforme SIDES-NG.

- Notions fondamentales en Gériatrie : syndrome gériatrique, poly-pathologie, cascade gériatrique, fragilité
- Evaluation gérontologique standardisée : physique et psychique de la PA, prise en charge personnalisée, pluridisciplinaire et pluri-dimensionnelle.
- Diagnostic et prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées
- Prise en charge non médicamenteuse des troubles du comportement.
- Diagnostic, prise en charge et prévention de la dénutrition
- Diagnostic, prise en charge et prévention de la déshydratation
- Soins bucco-dentaires et les troubles de déglutition
- Diagnostic et prise en charge de la dépression et du risque suicidaire
- Diagnostic, prévention et prise en charge des troubles de l'équilibre et marche et des chutes
- Bon usage du médicament chez la personne âgée dont les psychotropes et les antibiotiques
- Prévention et traitement des complications du décubitus dont escarres
- Le sujet âgé alité (sédentarité et effet de l'immobilisation).
- Diagnostic et prise en charge de l'incontinence urinaire et fécale
- Diagnostic et prise en charge des troubles du sommeil
- Diagnostic et prise en charge de la douleur
- Soins palliatifs et accompagnement et fin de vie
- Infections du sujet âgé
- Pneumopathies du sujet âgé
- Infections urinaires du sujet âgé
- La rééducation de la fracture du col du fémur
- AVC (diagnostic, prévention, prise en charge et rééducation)
- Le diabète du sujet âgé
- Hyper et hypothyroïdie
- La prévention en EHPAD (vaccinations, chutes, déclin fonctionnel)
- Evolution démographique et vieillissement
- Vieillesse rénale et insuffisance rénale du sujet âgé
- Le syndrome confusionnel
- L'épilepsie du sujet âgé
- Le sommeil
- Anémie du sujet âgé, MGUS, et autres hémopathies du sujet âgé.
- Maladies inflammatoires au cours du vieillissement (Horton, PR, ..)
- Vieillesse cardio-vasculaire
- Insuffisance cardiaque
- Valvulopathies dont RA.
- Troubles du rythme cardiaque dont FA
- Vieillesse et risque thrombotique
- Maladie thrombo-embolique veineuse
- L'HTA, l'hypotension artérielle orthostatique
- Maladie coronarienne
- Spécificités gériatriques du sujet cancéreux
- Prise en charge onco-gériatrique
- Myélome
- Les problèmes urologiques (gestion des sondages urinaires,...)
- Insuffisance respiratoire chronique, BPCO
- Maladie de Parkinson
- L'ostéoporose, vitamine D
- L'arthrose
- Constipation
- Surdit  du sujet âgé
- Problèmes et pathologies ophtalmologiques du sujet âgé
- Dermatologie du sujet âgé
- Mesures de protection juridique
- Neuropathie périphérique du sujet âgé
- Sepsis
- Sigmoïdite
- Infection cutanées et candidose
- Grippe

- Arthrite microcristalline (goutte, CCA)

Formation pratique en présentiel : 35 heures de travaux dirigés reposant sur des cas pratiques et des situations cliniques complexes

Séminaires thématiques régionaux : 21 heures correspondant à 3 journées

- 1 à Reims : Situations d'urgence, Psychiatrie et Troubles du comportement dans le cadre de la démence : Pr Rachid Mahmoudi
- 1 à Nancy : Maladies Chroniques (Insuffisance cardiaque, BPCO, diabète ..), Fin de vie et éthique : Pr Christine Perret-Guillaume
- 1 à Strasbourg : Prévention (Ostéoporose, dénutrition, iatrogénie médicamenteuse, infections ..) : Dr Elise Schmitt

IX. Dispositifs de suivi de la formation

Gérée par le Collège National des Enseignants en Gériatrie, la plateforme SIDES-NG permet une évaluation de la qualité des contenus de formation en continu.

Une évaluation de la qualité de l'apprentissage et de la satisfaction est réalisée à l'issue de chaque séminaire et en fin de formation permettant de relever des points d'amélioration et collecter des suggestions pour les cours à l'avenir.

X. Budget prévisionnel

Afin d'avoir une uniformité sur l'ensemble du territoire national, le tarif proposé par le Collège National des Enseignants de Gériatrie est de 1 700 euros, dont 243 de droit d'inscription universitaire.

***Accord de coopération pédagogique
pour la mise en œuvre du DIU de Médecine de la Personne Agée***

ENTRE

L'Université de Strasbourg / Unistra (France), sise : 4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex, France, représentée par son Président, Professeur Michel DENEKEN, pour la Faculté/IUFR/l'Ecole de Médecine Maïeutique et Sciences de la Santé de Strasbourg, représentée par son Doyen, Professeur Jean SIBILIA.....,

d'une part, et

Le Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG) (France) sise : CHU Grenoble-Alpes, Clinique Universitaire de Médecine Gériatrique, Pavillon Elisée Chatin – CS 10217 GRENOBLE Cedex 9, représenté par son Président, Professeur Gaëtan GAVAZZI (GGavazzi@chu-grenoble.fr),

d'autre part

conjointement désignées par « les partenaires »

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L613-2,
Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg du ...
Vu la décision du Collège National des Enseignants de Gériatrie

Convient de ce qui suit :

Préambule

1. Objet de l'Accord

Le présent accord a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les partenaires à compter de l'année universitaire 2021-2022 (de septembre à septembre) pour parvenir à la délivrance du DIU de Médecine de la Personne Agée

2. Administration de la formation

Les partenaires nomment chacun un responsable de programme.
Ces derniers ont toute compétence pour représenter la formation vis à vis des partenaires extérieurs et pour coordonner la mise en place d'un programme d'enseignement cohérent.
Ils sont également chargés de l'encadrement des étudiants ainsi que de toutes questions relatives à l'admission dans la formation.

Nom et coordonnées des responsables :

Université de Strasbourg :

Responsable pédagogique
Professeur Georges KALTENBACH
Pavillon Schutzenberger
Hôpital de la Robertsau
83 Rue Himmerich
67091 STRASBOURG Cedex
georges.kaltenbach@chru-strasbourg.fr
(Secrétariat : Mme N. RIEDINGER,
nathalie.riedinger@chru-strasbourg.fr)

Collège National des Enseignants de Gériatrie :

Responsable pédagogique
Professeur Gaëtan GAVAZZI
*Clinique Universitaire de Médecine Gériatrique,
CHU Grenoble-Alpes
Pavillon Elisée Chatin
CS 10217
38043 Grenoble CEDEX 9
GGavazzi@chu-grenoble.fr
(Secrétariat : Mme A. KEMP,
AKemp@chu-grenoble.fr)*

Les responsables de la formation sont chargés de mettre en œuvre et de faire respecter le programme pédagogique et les modalités de fonctionnement détaillée en annexe. Ils fournissent à leur autorité hiérarchique un bilan de la coopération au moins six mois avant l'échéance du présent Accord.

3. Inscription des étudiants : de mai à fin septembre

Les étudiants peuvent s'inscrire dans toutes les Universités françaises où la gériatrie est enseignée, l'Université d'inscription gérant la totalité du parcours de l'étudiant inscrit.

3.1 Après avoir été sélectionnés selon les modalités détaillées en annexe, les étudiants de la formation **s'inscrivent uniquement à l'Université de Strasbourg** pour chaque année académique.

Lors de leur inscription administrative à l'Université de Strasbourg, les étudiants obtiennent un Pass Campus. En cas de difficultés, ils pourront s'adresser aux responsables de la formation (voir paragraphe 2).

3.2 Les étudiants inscrits dans la formation souscrivent aux assurances obligatoires (couverture sociale, responsabilité civile). Les étudiants de moins de 28 ans, accueillis à l'Université de Strasbourg, devront obligatoirement souscrire à la sécurité sociale étudiante française.

4. Soutien de la formation et mesures d'accompagnement des étudiants

4.1 Chaque partenaire s'engage à supporter ses propres frais de fonctionnement occasionnés par cette formation.

4.2 Les partenaires s'efforcent, chaque fois que possible, d'apporter une aide à la mobilité des étudiants par le biais de subventions nationales ou européennes.

4.4 Les partenaires veillent à aider les candidats retenus dans leur recherche de logement et à leur faciliter les démarches pour l'accès aux différents services étudiants.

4.5 A l'Université de Strasbourg, les étudiants accèdent aux restaurants universitaires, aux bibliothèques, à l'Espace Numérique de Travail (ENT) et à l'ensemble des services étudiants, grâce à leur Pass Campus.

5. Relevé de notes et délivrance du diplôme

5.1 Après validation des exigences de la formation, l'étudiant obtient le diplôme qui sera délivré par la Faculté de Médecine Maïeutique et Sciences de la Santé de l'Université de Strasbourg.

5.2 La Faculté de Médecine Maïeutique et Sciences de la Santé de l'Université de Strasbourg délivre également à chaque étudiant un relevé de notes portant sur tous les enseignements validés.

6. Validité et durée de l'Accord

6.1 3 Trois exemplaires originaux sont signés par chacun des partenaires.

6.2 Cet accord entre en vigueur en septembre 2021 et s'applique pour une période de cinq années universitaires. A l'issue de cette période, il pourra être renouvelé sous réserve d'être à nouveau soumis aux instances compétentes de chacun des partenaires.

6.3 Chaque partenaire pourra à tout moment demander la modification ou la résiliation de cet accord, sous réserve d'informer par écrit l'autre partenaire de sa décision, avec un préavis de six mois.

Pour être valables, ces changements doivent être approuvés par les deux partenaires par voie d'avenant.

Au cas où il serait mis fin à cet accord, les partenaires devront garantir que les étudiants qui, au moment de la cessation, seraient déjà engagés dans leurs études dans le cadre de l'accord, puissent les mener à leur terme, d'après les règles de celui-ci.

7. Divers

Le présent accord comporte **2** annexes :

Annexe A : Maquette du DIU de Médecine de la Personne Agée

Annexe B : Budget prévisionnel, le cas échéant

A Strasbourg, le

A, le

Professeur Michel DENEKEN
Président de l'Université de Strasbourg

Professeur Gaëtan GAVAZZI
Président du Collège National des Enseignants de
Gériatrie

Professeur Jean SIBILIA
Doyen de la Faculté de Médecine Maïeutique
et Sciences de la Santé de Strasbourg

Autofinancement du diplôme

En vert, les variables à ajuster

nb: Fixer un seuil permettant l'équilibre budgétaire et pédagogique nb: selon le niveau d'entrée du DU. Si licence, 170€, si master, 243€. nb: Fixer un montant permettant l'équilibre budgétaire

	Effectifs minimaux en IA	Droits de base	Droits spécifiques	Somme totale payées par l'inscrit
Etudiant en formation initiale classique	0	0	0	0
Etudiants en formation continue	5	243	1457	1700
Inscrits ayant le profil #3 (REPLACER)	0	0	0	0
Etudiants exonérés des droits spécifiques	0	0	0	0
	5			

Saisir dans les cases vertes uniquement

Diplôme Interuniversitaire Médecine de la personne âgée					Total (€)	Moyenne par étudiant
Recettes					8 500 €	1 700 €
Produit des droits d'inscription : prix unitaire * nb d'étudiants					8 500 €	
Dépenses					4 316 €	863 €
Dépenses d'enseignement					1 144 €	
	HeTD spécifiques au DU	Coût horaire €/HeTD	Coût total			
Heures enseignement - <i>Intervenant extérieur</i>	12	52,00 €	624,00 €	624 €		
Heure de secrétariat administratif	10	52,00 €	520,00 €	520 €		
<i>(ajouter autant de ligne que de catégories d'heures pédagogiques ou péri-pédagogiques prises en charge par le budget du DU)</i>						
Dépenses de fonctionnement					500 €	
			Coût total			
Restauration et hébergement				- €		
Transport						
Publicité				- €		
Forfait plateforme SIDES-NG par étudiant	Effectifs	Tarif du forfait (évaluation haute)		- €		
	5	100 €		500 €		
Dépenses administratives refacturées à la composante					1 457 €	
	Population étudiante	Effectifs	Droits spécifiques	Participation de la cohorte aux frais direct		
Etudiant en formation initiale classique		0	- €	20%	- €	
Etudiants en formation continue		5	1 457,00 €	20%	1 457 €	
Inscrits ayant le profil #3 (REPLACER)		0	- €	20%	- €	
Etudiants exonérés des droits spécifiques		0	- €	20%	- €	
Participation aux frais de l'établissement					1 215 €	
		Effectifs	Droits de base	Participation de la cohorte aux frais direct		
Etudiant en formation initiale classique		0	- €	100%	- €	
Etudiants en formation continue		5	243,00 €	100%	1 215 €	
Inscrits ayant le profil #3 (REPLACER)		0	- €	100%	- €	
Etudiants exonérés des droits spécifiques		0	- €	100%	- €	
Résultat					4 184 €	

pour Dr Schmitt
pour secrétariat hospitalier